

Conseil d'école extraordinaire du jeudi 22/01/09 – groupe scolaire Denis DIDEROT/Jean COCTEAU

Motions proposées par les équipes enseignantes des deux écoles réunies en conseil des maîtres le vendredi 16 janvier 2009.

1^{ère} motion - l'aide personnalisée

1) L'aide personnalisée ne peut pas remplacer l'aide proposée par les enseignants spécialisés du RASED en direction des élèves en grande difficulté. Les équipes enseignantes s'inquiètent quant à la prise en charge de ces derniers, au regard des annonces de suppressions massives de postes d'enseignants du RASED. (4 postes de RASED supprimés sur la seule circonscription sud de Montpellier).

Ce point de la motion a été voté à l'unanimité par les équipes enseignantes lors du conseil des maîtres du vendredi 16 janvier 2009.

2) L'aide personnalisée entraîne un allongement conséquent de la journée scolaire des élèves inscrits dans ce dispositif d'aide (6h + 0h30) et ne peut permettre le respect du rythme chronobiologique de l'enfant.

Il est à noter que certains élèves participent également à l'accompagnement éducatif ou aux études organisés le soir sur l'école Diderot. Sur le quartier, la « journée type » d'un élève en difficulté commence à 8h20 le matin et peut se terminer à 17h45 le soir, soit une journée de presque 8h d'enseignement ; un rythme soutenu que même les adultes auraient du mal à supporter !

Aussi, les équipes d'enseignants estiment qu'une meilleure répartition du temps scolaire et son étalement sur l'ensemble de l'année seraient plus profitables à tous les élèves.

Les équipes enseignantes déplorent la perte de 2h d'enseignement devant la classe entière avec le passage à la semaine de 24h, alors que les nouveaux programmes de 2008 tendent à alourdir considérablement la charge de travail des élèves du fait de leur exigence. Cette nouvelle organisation de la semaine a pour conséquence des rythmes d'apprentissage élevés qui mettent beaucoup d'élèves en difficulté et ne permettent pas l'organisation de remédiation efficace en temps de classe, mais également lors des 2h de soutien individualisé pour les raisons évoquées plus haut.

La majorité des enseignants du groupe scolaire Diderot/Cocteau se prononcent pour le rétablissement des 26h d'enseignement par semaine et pour tous.

En outre, les équipes enseignantes font remarquer que la journée d'un élève ne peut dépasser 6h, s'appuyant en cela sur **les dispositions de l'article 10-1 du décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires indiquant que les aménagements de la semaine scolaire prévus ne peuvent organiser des journées scolaires de plus de 6 h d'enseignement, ce que confirme le décret n°2008-463 du 15 mai 2008** qui maintient que les aménagements retenus par le conseil d'école ne peuvent avoir pour effet d'organiser des journées scolaires dont les horaires d'enseignement dépassent six heures. Et **la demi-heure par jour d'« aide personnalisée » en plus des 6 heures est bien du temps d'enseignement.**

Ce point de la motion a été voté à la majorité (13 voix pour, 4 voix contre) par les équipes enseignantes lors du conseil des maîtres du vendredi 16 janvier 2009.

2^{ème} motion – les évaluations nationales des CM2

Les équipes enseignantes s'interrogent sur la pertinence d'évaluer les élèves, en milieu d'année, sur des compétences qui ne pourront être acquises qu'en fin d'année.

De plus, les compétences évaluées ne sont pas conformes avec les progressions établies par les programmes de 2008 de l'école élémentaire.

Le système de notation de ces évaluations est basé sur un codage binaire qui ne permet pas aux enseignants de réaliser une analyse fine des erreurs des élèves, n'offrant ainsi aucun outil utile à la mise en place d'une remédiation efficace.

Les équipes enseignantes émettent des doutes sur l'exploitation future des résultats de ces évaluations après qu'elles ont été transmises à l'administration. Si les résultats de ces évaluations sont rendus publiques, les enseignants du groupe scolaire craignent qu'ils ne servent à mettre les écoles en concurrence – en contradiction avec les valeurs égalitaires prônées par l'école républicaine – et qu'ils n'ouvrent la possibilité d'installer un système de rémunération des enseignants au mérite. Pratique qui a peut-être sa place dans une entreprise d'intérêt privé, mais pas dans une structure scolaire d'intérêt public.

Enfin, la mise en ligne sur internet des sujets des évaluations CM2 depuis plusieurs semaines et donc bien avant leur passation, font penser aux équipes enseignantes que les résultats ne pourront pas être objectifs puisque certains élèves auront déjà travaillé les exercices proposés.

Cette motion a été votée à l'unanimité par les équipes enseignantes lors du conseil des maîtres du vendredi 16 janvier 2009.